

Affaire n°3/46 : Société Publique Locale (SPL) Energies Réunion - Désignation d'un(e) représentant(e).

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que par délibération n°53/3048 du 26 novembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Commune de Saint-Pierre à la Société Publique Locale (SPL) Energies Réunion.

Ainsi, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un(e) représentant (e) afin d'assurer la représentation de la Ville au sein de l'Assemblée spéciale de la SPL Energies Réunion.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE DESIGNER Madame Ketty CALOGINE comme représentant de la Commune de Saint-Pierre à l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale (SPL) Energies Réunion.**

- **D'AUTORISER le représentant ainsi désigné à percevoir des jetons de présence dans la limite de 100 € net par réunion, ainsi que les frais de déplacement engagés dans le cadre de l'exercice du mandat qui sont remboursés par la SPL Énergies Réunion, dans les conditions prévues par la réglementation applicable et sur présentation de justificatifs, dans la limite de 120€ net maximum par an.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

